

## COMMUNE D'ACCONS

### INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

#### 1° Les risques pris en compte.

Deux risques naturels ont été identifiés sur la commune : l'inondation et la sismicité.

#### 2° Nature et intensité des risques.

##### 2.1 : Inondation

Il s'agit du risque d'inondation par **débordement** de la Dorne.

Une zone inondable a été identifiée : la zone 1, zone fortement exposée.

##### 2.2 : risque sismique

Tout le territoire communal a été classé en zone de sismicité faible.

#### 3° Documents de référence.

- *pour l'inondation* : le Plan de Prévention des Risques d'inondation, approuvé par arrêté préfectoral du 30 septembre 2004. Ce document est consultable en mairie et en sous-préfecture.
- *pour la sismicité* : les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010.

#### 4° Cartographie.

Zonage du PPR inondation (1 plan A3).

*Fiche mise à jour le 15 mars 2017*